

# CONCOURS « Ça sonne toujours bien! » LA PETITE BRETONNE – QUÉBEC 2021

## MODE DE PARTICIPATION

- 1- POUR PARTICIPER : À compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ou aux environs de cette date et jusqu'au 9 mai 2021 16h, les consommateurs du Québec pourront participer au concours.

Vous devez, vous rendre sur notre site web au [www.petitebretonne.com/concours](http://www.petitebretonne.com/concours) compléter les champs obligatoires. Des chances additionnelles de gagner seront allouées. En trouvant certains indices cachés sur notre site web, [www.petitebretonne.com](http://www.petitebretonne.com), ou en partageant sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), les participants doubleront ou tripleront leur chance de gagner. Un courriel de confirmation vous sera envoyé afin de confirmer votre participation au concours. Le concours sera divisé en deux portions Une portion en produit La Petite Bretonne et une portion en argent. Des tirages auront lieu tous les dimanches 16h et permettrons aux participants de gagner un ensemble de produits La Petite Bretonne, sous forme de coupons rabais. De plus, à la fin du concours, deux prix secondaires et un grand prix en argent seront tirés.

Semaines de concours 2019-2020	Date limite pour la réclame des coupons	Date limite pour les prix secondaires et du grand prix
1er au 7 février 2021	14 février 2021	
8 au 14 février 2021	21 février 2021	
15 au 21 février 2021	28 février 2021	
22 au 28 février 2021	7 mars 2021	
1 <sup>er</sup> au 7 mars 2021	14 mars 2021	
8 au 14 mars 2021	21 mars 2021	
15 au 21 mars 2021	28 mars 2021	
22 au 28 mars 2021	4 avril 2021	
29 mars au 4 avril 2021	11 avril 2021	
5 au 11 avril 2021	18 avril 2021	
12 au 18 avril 2021	25 avril 2021	
19 au 25 avril 2021	2 mai 2021	
26 avril au 2 mai 2021	9 mai 2021	
3 au 9 mai 2021	16 mai 2021	23 mai 2021

Le concours prend fin officiellement le 9 mai 2021 à 16h.

- 2- AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER : Tous les résident du Québec peuvent participer au concours. Un exemplaire des Règlements officiels du concours, écrivez à : Concours Ça sonne toujours bien! concours et règlements, La Petite Bretonne Distribution Inc, 1210 boul Michèle-Bohec, Blainville, Québec, J7C 5S4.

## PRIX OFFERTS À TRAVERS LE QUÉBEC

- 3- Le concours comporte deux catégories de prix. Des prix hebdomadaires, des prix secondaires et un grand prix. Le concours est à travers le Québec sur le site web de La Petite Bretonne au [www.petitebretonne.com/concours](http://www.petitebretonne.com/concours) et cliquer sur le menu concours et en inscrivant les champs obligatoires.
- a. Prix hebdomadaires : Tirages hebdomadaires à tous les dimanches 16h. Parmi tous les participants de la semaine sera tiré un gagnant de cinq (5) coupons de produits gratuits La Petite Bretonne comprenant un choix parmi Micro Croissants®, Mini Choco®, Chocolatines, madeleines, mélasse Grandma 400g, mélasse Grandma 300g et biscuits avoine choco 400g d'une valeur se situant entre 2\$ et 5\$ au prix de détail. Tous les coupons de produits doivent être acceptés tels que décernés, sous la forme choisie exclusivement par le Commanditaire du concours. Le gagnant recevra ses coupons par la poste traditionnelle dans les 5 jours ouvrables suivant la réclame.
- b. Prix secondaires : Tirages de deux prix secondaires le 18 mai 2021 à 16h : parmi tous les participants au concours sera tiré trois prix secondaires, un de 1000\$ et deux de 500\$ en argent comptant chacun.
- c. Grand prix : Tirage d'un grand prix le 18 mai 2021 16h : parmi tous les participants au concours sera tiré un grand prix 3000\$ en argent comptant.

La valeur approximative au détail de tous les Prix est de 5325\$ CA. La valeur approximative des coupons rabais est calculée en fonction des prix de détail.

Les valeurs approximatives au détail susmentionnées sont fondées sur la valeur approximative des Prix au Canada au moment de l'impression des présents Règlements officiels. Les valeurs approximatives au détail n'incluent pas la taxe sur les produits et services ni les taxes de vente et d'utilisation provinciales ou territoriales. Les gagnants n'ont pas à payer de telles taxes sur réception du prix en question. Tous les autres impôts et taxes sur les Prix (autre ceux précisés dans les présents Règlements officiels) sont à la charge des gagnants. Toutes les caractéristiques et fonctions des Prix, sauf autrement précisé explicitement ci-dessus, seront déterminées à la seule et entière discrétion du Commanditaire du concours.

## RÉPARTITION DES PRIX

La répartition des Prix chaque semaine est aléatoire.

- 4- Le Commanditaire du concours n'est pas responsable : (i) des Coupons perdus, volés, endommagés, détruits ou non distribués; ou (ii) des erreurs dans la fabrication des Coupons (incluant, sans toutefois s'y limiter, toute surproduction de Coupons).
- 5- Tous les Prix seront décernés aux gagnants par le Commanditaire du concours.

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 6- Le Concours commence le 1<sup>er</sup> février 2021 ou aux environs de cette date. Pour être admissibles, les prix de coupons de gratuits doivent être réclames au plus tard le dimanche suivant chaque semaine du concours selon le tableau ci-haut. Chaque semaine débute à 12h00 et termine à 23h59.
- 7- Toute personne réclamant un Prix doit être un résident du Québec. Pour être admissible à réclamer un Prix, un participant doit avoir atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence. Si

personne n'ayant pas atteint l'âge légal de la majorité gagne un prix, elle pourra la céder à son père ou sa mère ou son tuteur légal qui deviendra alors le participant admissible.

- 8- Les employés, les représentants ou les mandataires de La Petite Bretonne Distribution Inc, La Petite Bretonne Inc ou La Biscuiterie Dominic Inc (« Commanditaire du concours »), filiales et sociétés affiliées, des agences d'experts-conseils, de publicité et de promotion du Commanditaire du Concours, de l'entreprise indépendante administrant le Concours, des fournisseurs de Coupons, des distributeurs de Coupons et des transporteurs de Coupons, ainsi que les personnes domiciliées avec eux ne peuvent pas participer au Concours ni gagner un prix. Les employés, les représentants et les mandataires des agences d'experts-conseils, de publicité et de promotion du Commanditaire du concours et de la firme indépendante qui organise le concours, mentionné au présent paragraphe, se limitent aux employés, représentants et mandataires qui procurent des services de quelque manière que ce soit à La Petite Bretonne Distribution Inc. Le Concours n'est pas ouvert et est nul là où la loi l'interdit.
- 9- En s'inscrivant à ce Concours, chaque participant (et, dans le cas d'une personne mineure, son parent ou tuteur légal) accepte d'être lié par les présents Règlements officiels et par toutes les décisions du Commanditaire du concours et de l'entreprise indépendante administrant le Concours, lesquelles sont définitives. Le Commanditaire du concours se réserve le droit, sans aucune restriction, de poser une question réglementaire différente aux participants, comme il juge indiqué, pour régler tout problème de discrimination ou de handicap, le cas échéant.
- 10- Les Prix doivent être acceptés tels que décernés par les personnes qui les réclament et ils ne sont pas monnayables. Les coupons de gratuité ne peuvent pas être transférés ni convertis en espèces. Les Prix pourraient ne pas être exactement tels qu'illustrés dans le matériel promotionnel. Dans le cas où un prix ne serait pas disponible, pour pallier un handicap ou pour toute autre raison et à sa seule et entière discrétion, le Commanditaire du concours se réserve le droit de le remplacer par un autre prix de valeur égale ou supérieure ou par un prix en espèces.
- 11- Chaque gagnant confirmé sera avisé ou recevra son prix du Commanditaire du concours. Toutes les réclamations de Prix deviendront la propriété du Commanditaire du concours et aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les gagnants éventuels et confirmés. En participant au présent Concours, les gagnants confirmés sont réputés avoir consenti à la divulgation de leurs renseignements personnels aux fournisseurs de Prix, aux seules fins de la remise du Prix et, le cas échéant. En participant au présent Concours, chaque participant (et, dans le cas d'une personne mineure, son parent ou tuteur légal) consent expressément à ce que le Commanditaire du concours, ses mandataires ou représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels fournis en lien avec le présent concours, uniquement aux fins d'administration du Concours.
- 12- Le Commanditaire du Concours n'engage aucunement sa responsabilité quant aux demandes d'exemplaires des Règlements, aux demandes de Coupon GRATUIT ou aux réclamations de Prix perdues, tardives, illisibles, incomplètes, endommagées, mal adressées ou pas (ou insuffisamment) affranchies.
- 13- En acceptant un Prix, les gagnants libèrent le Commanditaire du concours, La Petite Bretonne Inc, La Biscuiterie Dominic Inc, filiales et sociétés affiliées, des agences d'experts-conseils, de publicité et de promotion du Commanditaire du Concours, de l'entreprise indépendante administrant le Concours, des fournisseurs, des distributeurs et des transporteurs de toute responsabilité et perte et de tous dommages-intérêts subis à la suite de la remise, la réception, la possession ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout Prix et conviennent que les Renoncataires n'ont donné aucune garantie ni fait aucune déclaration expresse ou tacite, dans les faits ou en droit, concernant, sans toutefois s'y limiter, sa qualité, sa condition mécanique ou sa convenance à une fin particulière et n'en sont en aucun cas responsables.
- 14- Au Québec, tout litige quant à la mise en œuvre ou l'organisation de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie ») qui statuera. Tout litige quant à la remise d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement afin qu'elle aide les parties à s'entendre.
- 15- Le Commanditaire du concours se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Concours en tout temps, sous réserve de l'approbation de la Régie, s'il détermine que, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler tel que planifié au départ ou pour toute autre raison qui compromettrait l'équité ou l'intégrité du Concours.
- 16- Pour obtenir une liste des gagnants de Prix, envoyez une enveloppe affranchie et adressée à l'adresse de l'expéditeur dans les 3 mois suivants le 18 mai 2021 à : Ça sonne toujours bien! concours et règlements, La Petite Bretonne Distribution Inc, 1210 boul Michèle-Bohec, Blainville, Québec, J7C 5S4.
- 17- Pour obtenir une version anglophone des règlements du concours, vous pouvez nous en faire la demande au [info@petitebretonne.ca](mailto:info@petitebretonne.ca) et il nous fera plaisir de vous l'envoyer.
- 18- Le Commanditaire se réserve le droit de demander une preuve d'achat ou une preuve d'obtention d'un Coupon de façon légitime selon le présent règlement s'il juge qu'un participant l'a fait de façon frauduleuse (en piratant un code, en se procurant un Coupon autre que via un achat ou une demande au Commanditaire, etc.). Il se réserve aussi le droit de refuser un prix à un participant qui aurait gagné de façon frauduleuse.
- 19- Les réclamations des coupons, des prix secondaires et du grand prix devront être réclames au plus tard le dimanche suivant chaque semaine du concours selon le tableau ci-haut. Chaque semaine débute à 12h00 et termine à 23h59, sans quoi la réclamation du Prix sera nulle et inadmissible à un prix.
- 20- Veuillez noter que le gagnant recevra son prix par la poste traditionnelle dans les 5 jours ouvrables suivant la réclame. Le Commanditaire et le gagnant devront trouver une entente à ce sujet les jours suivant la réclame.

\*Les marques déposées de La Petite Bretonne Distribution Inc ainsi que toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.